



P'tites Nouvelles
Février 2022

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

- Lundi 18 février 2022
- Prendre note que la journée pédagogique du 7 février est **annulée**, elle devient une journée d'école (jour 4)



SEMAINE DES ENSEIGNANTS du 7 au 11 février



Par la même occasion, nous en profitons pour souligner le travail accompli par l'ensemble du personnel de l'école. Des gens passionnés qui donne le maximum pour assurer le développement de l'enfant sous différents angles, des gens créatifs et responsables qui passent leur quotidien avec eux, tout ceci en lien avec la mission première, instruire, socialiser et qualifier.

Merci à tous les membres du personnel de l'école primaire de Saint-Sauveur. Une équipe de 120 membres !

C'est l'occasion de prendre le temps avec votre enfant, de trouver une façon simple de dire merci aux gens qu'il aime à l'école. Un petit mot, un bricolage, un sourire, un merci sont des gestes efficaces qui font toujours plaisir. De plus, il y aura un courrier de l'amitié pour tous les élèves. À leur guise, chacun pourra écrire à des amis ou des membres du personnel durant cette belle semaine.

JOURNÉE DE LA SAINT-VALENTIN

Pour fêter la Saint-Valentin, nous invitons tous les élèves à porter des vêtements de couleur : rouge, rose, blanc le lundi 14 février.



SEMAINE DE RELÂCHE

L'école sera fermée du 28 février au 5 mars, les élèves seront en congé pour la semaine de relâche. Le service de garde est également fermé. Vous pouvez inscrire vos enfants au camp de jour à la municipalité. *Bon congé en famille!*



VACCINATION COVID POUR LES ÉLÈVES

- Mardi 8 février

*Vous devrez avoir complété le formulaire de consentement qui a été déposé dans le sac de votre enfant ce lundi 31 janvier 2022.

SECRÉTARIAT

Le secrétariat au Pavillon de la Vallée est ouvert de 8h00 à 15h30 sauf entre 12h00 et 13h00.

Le secrétariat au Pavillon Marie-Rose est ouvert de 8h00 à 15h30 sauf entre 11h45 et 12h30.

Si vous devez venir chercher votre enfant, vous devez venir dans les heures d'ouverture et sonner au secrétariat, il est préférable de venir avant ou après le dîner.

LE CARNET QUOTIDIEN

Le **carnet quotidien (agenda)** est un outil de communication essentiel entre l'école et la maison **pour signifier un changement dans la routine de l'enfant** (rendez-vous, lunch, transport, départ avec une autre personne) doit être inscrit à l'agenda, **pour éviter les multiples dérangements dans la classe ainsi que des erreurs fâcheuses.** Il est important de le regarder ou de le signer à chaque jour.



CODE VESTIMENTAIRE

Nous vous rappelons que votre enfant doit porter un polo bleu, gris et une veste de couleur unie.

C'EST L'HIVER

Le port des salopettes, bottes, mitaines sont nécessaires, autant pour les récréations, aux dîners et les cours d'éducation physique. Prévoir des mitaines et bas de rechange. La situation zone rouge ne nous permet pas de faire le prêt. Et les enfants doivent participer aux récréations quand même. Merci de veiller à leur bien-être.

AVIS AUX PARENTS / message transmis par téléphone



ABSENCE : Si votre enfant est absent, vous devez téléphoner à l'école pour motiver son absence, retard ou rendez-vous.

RETARD : Plusieurs élèves arrivent en retard à l'école, nous vous demandons d'amener vos enfants à l'heure pour ne pas déranger la classe et ne pas nuire à ses apprentissages.

- Pavillon de la Vallée : 8h05
- Pavillon Marie-Rose : 8h00

Nous vous informons que pour des raisons de sécurité, les messages concernant un changement pour le retour à la maison ou pour partir avec quelqu'un, **fait par téléphone, sera transmis seulement en cas d'urgence.** Il faut absolument une note écrite. Il en est de même pour les sorties sur l'heure du dîner.

Les seuls messages acceptés pour un changement seront ceux écrits à l'agenda ou faits en personne par le parent répondant de l'enfant.

Nous vous rappelons également, qu'il est interdit aux parents de circuler dans l'école.

Nous comptons donc sur votre collaboration, il s'agit de la sécurité de votre enfant.

REMISE DES BULLETINS

Le bulletin de votre enfant sera disponible sur le portail parent le 11 février. Nous réitérons qu'il est prioritaire que votre enfant soit présent en classe. Les parents qui décident d'aller en vacances doivent assurer le suivi de l'élève. L'enseignante n'est pas tenue de planifier du travail « à la carte ». De plus, sachez que des absences répétées nuisent à l'élève et au jugement professionnel de l'enseignante pour la note au bulletin.



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Les rencontres se font en virtuel,
Voici le lien pour la prochaine rencontre le **Judi 3 février**

<https://meet.google.com/usv-jyrp-ogc>

DÉPISTAGE VISUEL

Le dépistage de la vue pour les élèves de préscolaire aura lieu le lundi 21 février.

FERMETURE D'ÉCOLE EN CAS D'INTEMPÉRIES

Lors de journées pédagogiques d'intempéries, les parents doivent accompagner leur enfant au SDG. Vous devez avoir inscrits votre enfant aux journées « intempéries » pour avoir droit au service de garde. En cas d'annulation des cours et du transport, la journée de classe devient une journée pédagogique flottante. Cependant, le service de garde est offert aux élèves qui fréquentent régulièrement ou sporadiquement le service de garde et qui ont préalablement complété la fiche d'inscription prévue lors des journées de tempête.

De plus, il se peut que le Centre de service scolaire des Laurentides prenne la décision de fermer tous les établissements, incluant les services de garde en fonction des conditions météorologiques.

Voici les postes à syntoniser pour savoir si les cours seront annulés à cause du mauvais temps ou pour toute autre raison :

- CIME – Le Rythme des Laurentides (101,3 ou 103,9)
- The beat of Montreal (92,5)
- Radio Circulation AM (730)
- Rythme FM (105,7)
- CKOI-FM (96,9 ou 98,5)
- Rouge FM (107,3)
- Énergie (94,3)
- CFTM-TV (TVA – Canal 10 – LCN – Salut Bonjour)
- CBC – Radio Canada – RDI (Radio-Canada – Canal 2)
- Site web : www.cslaurentides.qc.ca



SERVICE DE GARDE

N'oubliez pas de téléphoner au service de garde, s'il y a un changement.
Si le message est dans l'agenda c'est le parent et non l'enfant qui le note.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET LA SANTÉ



Les activités de plein air se poursuivent en éducation physique. Aider votre enfant à s'habiller selon le système multicouche lors des activités extérieures. Nous vous rappelons que les élèves doivent avoir leurs pantalons de neige pour le cour d'éducation physique, si votre enfant ne l'a pas, il ne pourra pas participer à l'activité et devra s'asseoir à l'extérieur.

Merci de vous assurer que votre enfant a un casque et des patins pour sa sortie à la patinoire.

Inscription

La période d'inscription se déroulera du 14 au 1^{er} mars 2022
via le site <https://www.cslaurentides.qc.ca/accueil>
dans la section Parents / Portail Parents.



Élèves du préscolaire

Considérant la situation actuelle, la période d'admission pour les élèves du préscolaire se fera en deux étapes :

Étape 1 Les parents (ou tuteurs) doivent remplir le formulaire d'intention qui sera disponible sur le site Internet entre le 7^{er} février et le 1 mars 2022. Par la suite, l'école communiquera avec les parents (ou tuteurs) par téléphone ou par courriel pour fixer un rendez-vous.

Étape 2 Lors du rendez-vous, les parents (ou tuteurs) doivent remettre les pièces justificatives mentionnées dans l'avis public ainsi que la fiche d'admission soumise par l'école pour confirmer l'admission de leur enfant.

INSCRIPTION DES ÉLÈVES AU PRÉSCOLAIRE AU PAVILLON MARIE-ROSE

Les documents suivants sont obligatoires:

- ✓ Enfants nés au Québec: l'original du certificat de naissance (grand format)
- ✓ Enfants nés à l'extérieur du Québec: l'original du certificat de naissance, passeport (enfant + parents), preuve de citoyenneté canadienne, permis de résidence, permis de travail
- ✓ La carte d'assurance-maladie de votre enfant
- ✓ Numéro d'assurance sociale du parent (pour reçu d'impôt)
- ✓ 2 preuves de résidence : ***LA COMBINAISON DU BAIL ET DU PERMIS DE CONDUIRE N'EST PAS VALIDE

1 choix parmi les preuves suivantes: acte d'achat notarié, assurance habitation, compte de taxes scolaires ou municipales, bail ou déclaration assermenté de l'autorité parentale

Et 1 choix parmi les preuves suivantes : permis de conduire, facture de téléphone, facture d'Hydro-Québec, facture de câble, relevé bancaire, assurance automobile

La directeur,

La directrice adjointe,

La directrice adjointe,

Stéphane Pipon

Manon Doré

Martine Samson